



20, rue du Dr Voure'h
29 550 Plomodiern
Tél : 02 98 81 51 29

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023 A 18H30 A LA MAIRIE

La séance est présidée par le Maire, Joël BLAIZE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Gilles FÉREC, Anne-Marie BOUCHER, Annick MARCHADOUR, Alain PLAUD, Nicole BOURHIS, Patrick PHILIPPE, Anne-Marie LOUBOUTIN, Marine HILLION, Damien LE BRIS, Nathalie AUDIC, Myriam BACQUE, Michel LAROUR, Wilfried POULAIN, Michelle AUTRET, Gérard EUGÈNE, Julie-Marie BOEZENNEC

Étaient excusés : Philippe PLOUZENNEC, Sabrina HASCOËT,

Philippe PLOUZENNEC a donné pouvoir à Gilles FÉREC

Sabrina HASCOËT a donné pouvoir à Michelle AUTRET

Le Maire a procédé à l'appel des conseillers.

Joël BLAIZE indique qu'il a ajouté une question à l'ordre du jour : l'achat immobilier du bourg.

ORDRE DU JOUR :

1-Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Joël BLAIZE

Anne-Marie BOUCHER a été désignée secrétaire de séance.

Vote	
Pour	19
Contre	
Abstention	

2-Validation du PV du dernier conseil municipal

Rapporteur : Joël BLAIZE

Vote	
Pour	19
Contre	
Abstention	

Lotissement St Corentin-Résidence de l'Iroise

3-Aménagement voirie et réseaux- validation des marchés

Rapporteur : Joël BLAIZE

Une consultation a été lancée le 13 janvier 2023. La réception des offres était fixée au 10 février 2023. Six offres ont été reçues.

Le cabinet Roux Jankowski nous a transmis le rapport d'analyse des offres. Après négociation, je vous prie de trouver ci-dessous le récapitulatif des offres :

N° lot	Libellé	Entreprise retenue	Montant HT
Lot 1	Nettoyage terrassement voirie provisoire et définitive	Colas	77 247.05€
Lot 2	Réseaux (EU, EP et Eaux pluviales)	JPC Réseaux	37 643.00€

Je vous demande :

- De valider ces lots et ces montants ;
- De me donner pouvoir pour la signature de tout document concernant ce dossier.

Vote	
Pour	19
Contre	
Abstention	

4-Fixation du prix de vente du m2

Rapporteur : Gilles FEREC

Au vu du montant de l'achat du terrain et des travaux, de la décision politique de donner priorité aux primo-accédants avec un prix attractif,

Je vous propose :

- De fixer le prix de vente du m2 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° lot	Prix du m2 TTC
1 à 6	50.00€
M Mme Sallent	50.00€
7 et 8	47.00€

- De me donner pouvoir pour la signature de tout document concernant ce dossier.

Joël BLAIZE précise que ce prix de terrain aurait dû être bien plus élevé car le SDEF, dans le cadre du conventionnement, prend en charge le réseau électrique soit un montant avoisinant les 30 000€.

Vote	
Pour	19
Contre	
Abstention	

5- Adressage des lots

Rapporteur : Joël BLAIZE

Etant donné que le nombre de lots est défini et, que seul le bornage définitif ainsi que l'aménagement du terrain restent à faire, je vous propose de fixer, dès à présent, l'adressage des lots :

LOT	N° attribué
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8

Je vous demande de :

- Valider cette numérotation

Vote	
Pour	19
Contre	
Abstention	

6- Validation du règlement d'attribution des lots

Rapporteur : Gilles FEREC

Le règlement d'attribution des lots ainsi que le questionnaire à destination des futurs acquéreurs ont été vus en commission le 04 mars 2023.

Gilles FEREC propose, au vu des échanges notamment avec Gérard EUGENE, de faire évoluer les critères d'attribution notamment entre famille monoparentale et une famille, couple avec enfants et de ne pas discriminer l'une par rapport à l'autre. Une famille aura plus de points qu'une personne seule.

Gérard EUGENE approuve.

Je vous demande de :

- Valider le règlement d'attribution des lots.

Vote	
Pour	19
Contre	

7- Rapport d'orientation budgétaire

Rapporteur : Gilles FEREC

Sont concernés par ces dispositions les communes de plus de 3500 habitants et les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L. 2312-1 et D.2312-3 du CGCT). Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit faire l'objet d'un rapport de l'ordonnateur présenté au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Le rapport contient les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Aucune obligation n'est faite pour la commune mais, le Maire, par ce document, souhaite donner le maximum d'information quant aux réalisations 2022 et aux prévisions 2023.

Je vous demande :

- Prendre acte de ce document.

8-Affectation des résultats

Rapporteur : Gilles FEREC

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le compte administratif du budget principal de la commune 2022 fait apparaître un résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice d'un montant de 1 134 917.30€.

Ce résultat doit être affecté et doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2022, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (319 979.23€) et du solde des restes à réaliser (1 098 024.37€). Le besoin de financement de la section d'investissement se monte à 778 045.14€.

Au vu du résultat de fonctionnement de clôture, je vous propose de virer la somme de 900 000€ à la section d'investissement, et le solde soit 234 917.30€ sera inscrit en résultat reporté (section de fonctionnement).

Récapitulatif :

Libellé	Résultat de fonctionnement 2022 à affecter en 2023	Répartition du résultat 2022 en 2023
Résultat 2022	1 134 917.30€	
Affectation en ivst(1068)		900 000.00€
Solde en résultat reporté (R002)		234 917.30€

Michelle AUTRET indique que le résultat est très important et pour l'anecdote, le résultat de la CCPCP est négatif.

Vote	
Pour	18
Contre	
Abstention	1

Gérard EUGENE s'abstient car il considère que l'affectation de résultat devrait être affecté au fonctionnement puisqu'il s'agit d'économie sur le fonctionnement qui ne devrait pas servir à l'investissement. L'investissement doit être financé par des emprunts.

Joël BLAIZE préfère être dans ce cas de figure c'est-à-dire être en capacité de dégager une grande partie du fonctionnement en investissement.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ST CORENTIN

Le compte administratif du budget annexe lotissement St Corentin 2022 fait apparaître un résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice d'un montant de 0.00€.

La section d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 fait apparaître un déficit de 126 973.90€. ce montant sera à reprendre en D001 en section d'investissement.

Récapitulatif :

Libellé	Résultat de fonctionnement 2022 à affecter en 2023	Répartition du résultat 2022 en 2023
Résultat 2022	0.00€	
Affectation en ivst(1068)		0.00€
Solde en résultat reporté (R002)		0.00€
Solde en section d'investissement (D001)		-126 973.90€

Vote	
Pour	19
Contre	
Abstention	

9- Taux d'imposition 2023

Rapporteur : Gilles FEREC

Pour rappel :

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Afin de préserver et ne pas impacter davantage le pouvoir d'achat des usagers, je vous propose les taux d'imposition suivants :

TAXES MÉNAGES	2022	Proposition 2023 +1.5%
Nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021	33.80%	34.31%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.49%	39.07%
Taxe habitation sur résidence secondaire	13.55%	13.75%

Je vous propose de valider ces taux d'imposition.

Michelle AUTRET indique que cela va aboutir à une hausse de la fiscalité locale de près de 9%. Cette augmentation va apporter une somme dérisoire à la commune. Ce n'est pas le moment car les salaires et les retraites n'augmentent pas.

Gilles FEREC précise que la commune, au vu des investissements, ne peut pas se passer de 100 000€ de recettes complémentaires puisque Michelle AUTRET fait référence à l'augmentation globale, augmentations des bases et des taux de fiscalité.

Michelle AUTRET rajoute que Plomodiern a les moyens et n'a pas besoin de ces 15 000€ de fiscalité en plus. Cela va ajouter de l'inflation à l'inflation et la minorité votera contre cette augmentation tout comme pour le budget qui reprend cette somme.

Gilles FEREC ne comprend pas que la minorité reproche cette augmentation.

Vote	
Pour	15
Contre	4
Abstention	

Vote contre : Michelle AUTRET (2 votes), Gérard EUGENE, Julie Mary BOEZENNEC

Vote des budgets primitifs 2023

Rapporteur : Gilles FEREC

10-Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2023 examiné en commission de finances et transmis avec la convocation aux conseillers municipaux,

Les montants des sections du budget principal pour 2023 sont les suivants :

	Budget Principal
Section de fonctionnement	2 077 817.30€
Section d'investissement	3 513 641.18€

Je vous propose de bien vouloir délibérer.

Michelle AUTRET a déjà expliqué les raisons de leur vote contre ce budget et apprend qu'une somme de 10 000€ a été inscrite au budget pour la télésurveillance, elle souhaite que ce sujet soit débattu en conseil municipal.

Gilles FEREC précise que cette somme permettra de réaliser les études et amorcer le sujet.

Joël BLAIZE rappelle que depuis le début de l'année, un certain nombre de dégradations a été commis sur la commune et, elle a déposé plainte. Cette somme a été mise au budget mais ne sera peut-être pas réalisée ou consommée.

Michelle AUTRET reprecise que la mise en place de ce système doit être débattu.

Vote	
Pour	15
Contre	4
Abstention	

Vote contre : Michelle AUTRET (2 votes), Gérard EUGENE, Julie Mary BOEZENNEC

11-Budget annexe – Lotissement St Corentin 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe pour l'exercice 2023 examiné en commission de finances et transmis avec la convocation aux conseillers municipaux,

Les montants des sections du budget annexe pour 2023 sont les suivants :

	Budget Annexe
Section de fonctionnement	102 000.00€
Section d'investissement	228 973.90€

Je vous propose de bien vouloir délibérer.

Vote	
Pour	19
Contre	
Abstention	

12- Chaufferie de l'école publique – Résultat de la consultation

Rapporteur : Joël BLAIZE

La commune a lancé une consultation pour la chaufferie de l'école publique le 16/12/2022. La réception des offres avait lieu le 27/01/2023.

Au vu des résultats de la consultation, des précisions ont été demandées aux 3 entreprises ayant répondu.

Les dernières demandes ont été reçues mercredi 8 mars 2023 et, la commune a reçu le rapport d'analyse du maître d'oeuvre.

Les résultats sont les suivants :

Entreprises	Montant HT
Tréanton	54 264.28€
Sanitherm	103 412.50€
Ouest Domotique	75 644.20€

Michelle AUTRET indique que le prix du matériel est le même, elle attire son attention sur le fait que si on prend le mieux disant, l'entreprise évincée peut demander des explications et la commune devra fournir un rapport détaillé des raisons de son choix.

Joël BLAIZE propose de retenir l'entreprise Tréanton pour un montant de 54 264.28€.

Gilles FEREC précise que 20 000€ correspondent à 2% de fiscalité.

Vote	
Pour	15
Contre	
Abstention	4

Vote Abstention : Michelle AUTRET (2 votes), Gérard EUGENE, Julie Mary BOEZENNEC

13- Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU

Rapporteur : Joël BLAIZE

La Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin et du Porzay a délibéré le 24/05/2022 sur la modification simplifiée du PLU.

Cette modification a été mise à disposition à la Mairie de Plomodiern pendant 1 mois du 26/12/2022 au 27/01/2023.

Vous trouverez en annexe les éléments de ce dossier.

Je vous demande d' :

- Approuver cette modification simplifiée n°1 du PLU.

Vote	
Pour	19
Contre	
Abstention	

14- Numérotation de la commune

Rapporteur : Joël BLAIZE

La commune a effectué le numérotage de la totalité de son territoire. Les travaux sont terminés. Une validation par le Conseil Municipal est nécessaire.

Je vous demande de :

- Valider les modifications ou apports du document joint en annexe.

Michelle AUTRET demande dans quel délai, les personnes recevront leur courrier de changement d'adresse. Un courrier doit être envoyé aux usagers avec l'indication du changement d'adresse. Joël BLAIZE informe que la commune utilisera les différents supports de communication afin d'avertir la population.

Michelle AUTRET précise que ce n'est pas comme cela que ça se passe dans les autres communes. Il y a une procédure à respecter.

Gilles FEREC précise que le travail a été fait en interne et que l'on n'a pas fait appel à un prestataire.

Joël BLAIZE indique que les élus feront des permanences pour la distribution des numéros le samedi matin.

Vote	
Pour	19
Contre	
Abstention	

15- Convention organisation et surveillance des zones de baignades

Rapporteur : Joël BLAIZE

La Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin et du Porzay vient de nous transmettre une convention pour l'organisation et la surveillance des zones de baignade. Cette convention en partenariat avec la SDIS, l'EPIC et les communes doit être validée en conseil.

Vous trouverez en pièce jointe la convention et son annexe.

Vote	
Pour	19
Contre	
Abstention	

16- Création d'un espace de vie été de rencontre – Acquisition du reste de la parcelle AB 655

Rapporteur : Joël BLAIZE

Afin de mener à bien le projet du centre-bourg, la commune souhaite faire l'acquisition du reste de la parcelle AB 655, propriété de Mme AUDINET, 7, place de l'Eglise.

Un accord de principe a été signé avec la propriétaire sur la base de 170 000€.

Je vous demande :

- De valider cette acquisition,
- De me donner pouvoir pour la signature de tout document en lien avec ce dossier.

Vote	
Pour	19
Contre	
Abstention	

Joël Blaize remercie Gilles et Isabelle pour la réalisation du budget. Les informations sur les manifestations à venir : jeudi 23 mars présentation au drapeau à 10h place du 19 mars. Recrutement

pour le remplacement du poste de DGS par Mme MOREL Annaïck à compter du 24/05 et l'intérim se fera avec Ingrid LAINE dès le 03/04.

La séance est levée à 20h21.

La secrétaire de séance
Anne-Marie BOUCHER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Boucher', written over a horizontal line.

Le Maire
Joël BLAIZE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joël Blaize', written over a horizontal line.